



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division de l'administration et des
personnels
CAFA

Affaire suivie par

Laurence GELY
T : 01 57 02 62 93
F : 01 57 02 62 33

Mél : laurence.gely@ac-creteil.fr

Céline TESSON-YAHIOUNE
T : 01 57 02 65 34
F : 01 57 02 62 33

Mél : celine-anne.tesson@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Créteil, le 5 mars 2018

La rectrice de l'académie de Créteil

à

Madame et messieurs les présidents des universités
Paris 8, Paris 13, Paris-Est Marne-la-Vallée et Paris-Est
Créteil Val-de-Marne,

Mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne,

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
(lycées, collèges, lycées professionnels, EREA, ERDP),

Monsieur le directeur général du centre régional des
œuvres universitaires et scolaires de Créteil,

Monsieur le directeur de l'ONISEP,

Mesdames et messieurs les directeurs des centres
d'information et d'orientation,

Mesdames et messieurs les conseillers techniques
et les chefs de division du rectorat.

Circulaire n° 2018-031

Objet : Réunions d'information relatives aux préparations aux épreuves des concours internes d'ADJAENES, de SAENES classe normale et d'AAE et des examens professionnels de SAENES classe supérieure et classe exceptionnelle et d'APAE en 2018/2019

La présente circulaire vise à préciser les modalités d'inscription à la réunion correspondant à la préparation au concours ou examen professionnel choisie.

Préparations proposées en 2018/2019			
Concours internes	ADJAENES	SAENES CN	AAE
Examens professionnels	SAENES CS	SAENES CE	APAE

Afin de pouvoir bénéficier en 2018/2019 d'une formation de préparation proposée au plan académique de formation (PAF), **la présence à une réunion d'information et de conseil est obligatoire pour l'ensemble des personnels, y compris pour les agents y ayant déjà participé les années antérieures.**



Les candidats à la préparation au concours de SAENES CN devront par ailleurs se présenter à un test de positionnement, y compris ceux l'ayant déjà passé en 2017.

Au cours de ces réunions, l'équipe du centre académique de formation de l'administration (CAFA) et les formateurs apporteront une information complète sur la nature des épreuves et sur les différents modules proposés dans le cadre de ces préparations.

I Candidature à une préparation

Rappel

Les personnels doivent remplir les conditions d'inscription à la session 2019 :

- au 1^{er} janvier 2019 pour les concours AAE, SAENES CN, ADJAENES ;
- au 31 décembre 2019 pour les examens professionnels SAENES CS et CE et APAE.

Procédure d'inscription et dates des réunions

L'inscription à cette réunion (identifiant 17A0240042) est ouverte du **lundi 5 mars au vendredi 30 mars 2018**.

Les candidats devront sélectionner le module en fonction de la préparation choisie (cf. tableau ci-dessous).

Les candidats à la préparation au concours de SAENES CN devront en plus s'inscrire obligatoirement au test de positionnement : modules 38425 et 38431 (cf. tableau ci-dessous).

	Concours			Examens professionnels		
	ADJAENES	SAENES CN	AAE	SAENES CS	SAENES CE	APAE
Dates	17/05/18	11/05/18	16/05/18	15/05/18	15/05/18	09/05/18
Horaires	14h-17h	14h-17h	9h30 à 12h30	09h30 à 12h30	09h30 à 12h30	14h00 A 17h00
Modules	38430	38425	38428	38426	38427	38429

	Concours SAENES CN - Test de positionnement
Date	22/05/18
Horaires	09h à 12h
Module	38431

II Observations importantes

L'inscription est limitée à 3 modules de formation par an sur l'ensemble du PAF.

Une seule préparation concours/examen professionnel est autorisée par année scolaire.

Je vous rappelle que toute erreur d'inscription au PAF (choix du concours/examen professionnel) invalidera votre demande de formation.

Aucune candidature hors délai ne sera prise en compte.



Demande de renouvellement

3

Les agents peuvent se réinscrire à une préparation déjà suivie selon les modalités suivantes :

- seuls 2 renouvellements sont autorisés ;
- les 3 années de préparation autorisées (initiale + 2 renouvellements) ne doivent pas être consécutives ;
- seules les candidatures des stagiaires ayant assisté en 2015/2016 ou 2016/2017 ou 2017/2018 à au moins 2/3 de la formation ou dont les absences ont été justifiées pourront prétendre à une préparation ;
- la formation au dossier RAEP ne peut faire l'objet d'un renouvellement.

Enfin, je vous précise d'ores et déjà que la campagne d'inscription au PAF (partie préparation aux concours) aura lieu du **07 au 21 juin 2018** et que vous pourrez porter vos avis sur les candidatures entre le **22 juin et le 1er juillet 2018**.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de cette circulaire auprès de tous les personnels concernés.

Pour le Recteur et par délégation
le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines



Julien MOISSETTE